

21 mai 2015

Ateliers du Cisme

Château de Mercuès – Cahors

10 juin 2015

Cisme – Conseil d'administration

10 rue de la Rosière – Paris 15<sup>e</sup>

11 juin 2015

Cisme – Journée d'étude

Hôtel Marriot Opera Ambassador – Paris 9<sup>e</sup>

16 juin 2015

Réunion Médecins-Relais

Espace Grenelle – Paris 8<sup>e</sup>

24 juin 2015

Cisme – Commission Paritaire Nationale de Branche (CPNB)

10 rue de la Rosière – Paris 15<sup>e</sup>

2 juillet 2015

Ateliers du Cisme

Perpignan

16 septembre 2015

Cisme – Conseil d'administration

10 rue de la Rosière – Paris 15<sup>e</sup>

17 septembre 2015

Cisme – Journée d'étude

Hôtel Marriot Opera Ambassador – Paris 9<sup>e</sup>

21 & 22 octobre

52<sup>èmes</sup> Journées Santé-Travail

Grand Hôtel – Paris 9<sup>e</sup>



## 52<sup>èmes</sup> Journées Santé-Travail du Cisme

### Extension de l'appel à communication jusqu'au 22 mai 2015

Le thème retenu pour les prochaines Journées Santé-Travail, des 20 et 21 octobre prochains est consacré à la question **"Comment déclinier les missions des SSTI ?"** Les personnels des Services sont invités à répondre nombreux à l'appel à communication de cette 52<sup>ème</sup> édition, dont la date de réception des résultats est prolongée jusqu'au **22 mai 2015**.

Les missions dévolues aux SSTI s'organisent autour de quatre axes :

- *"Conduire les actions de Santé au travail, dans le but de préserver la Santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel,*
- *Conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs,*
- *Assurer la surveillance de l'état de Santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge,*

- *Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire".*

L'ensemble des salariés des SSTI participent à la déclinaison de ces missions par leurs actions quotidiennes.

Dès lors, il est précieux qu'ils puissent venir témoigner des actions et des moyens utilisés pour satisfaire à ces objectifs généraux.

Par exemple et parmi d'autres, des angles de communications pourraient illustrer les éléments suivants :

- pluridisciplinarité et préservation de la Santé dans les entreprises,
- dossiers d'entreprise, dossiers médicaux et informations nécessaires à la préservation de la Santé,
- stratégie de préservation de la Santé,
- impact des actions et méthodes d'évaluation.

Pour plus d'information et pour accéder à l'appel à communication ainsi qu'au cadre résumé au format Word, une page est dédiée sur le site Internet du Cisme (<http://www.cisme.org/article/397/JST-2015.aspx>). ■

## COMPOSITION DU GROUPE ASMT TOXICOLOGIE

- Corinne LETHEUX (Cisme – Paris)
- Dorothee COLLOT-FERTEY (Objectif Santé Travail - St-Germain-en-Laye)
- Virginie DIEU (Pôle Santé Travail - Lille)
- Bernard FONTAINE (Pôle Santé Travail - Lille)
- Philippe GRIPON (Bievilleville-Beuville)
- Chloé LEROY (ACMS - La Plaine St-Denis)
- Mireille LOIZEAU (APST-BTP - Bourg-la-Reine)

## De l'utilisation des Fiches de Données de Sécurité FDS : rôles respectifs de l'employeur et des SSTI

Afin que l'entreprise identifie et évalue son risque chimique, la collecte et l'interprétation des Fiches de Données de Sécurité (FDS) représentent une des étapes incontournables du processus.

A cet effet, les entreprises doivent récupérer systématiquement les FDS auprès de leurs fournisseurs et les transmettre à l'équipe pluridisciplinaire.

Au-delà de l'exploitation des FDS, l'analyse du risque chimique intègre également l'étude des procédés, des produits de dégradation, des déchets, des risques apportés par des produits exemptés réglementairement de Fiches de Données de Sécurité (médicaments, cosmétiques, articles...) ainsi que des risques potentiels non encore réglementés (nanoparticules...).

A titre d'exemple, une étude récente sur les fractions de risques attribuables aux facteurs professionnels pour les cancers du poumon des hommes du bassin lorrain, a montré que plus de la moitié de ces fractions étaient liées à 4 expositions professionnelles (amiante, silice, HAP et

fumées diesel) : à l'évidence, il n'existe pas de FDS pour ces expositions. Ceci montre l'importance, dans l'évaluation du risque chimique, de l'exhaustivité du recensement des expositions.

Les SSTI accompagnent cette démarche d'évaluation en informant et en proposant des aides méthodologiques aux entreprises. Par exemple, certains Services mettent à disposition des documents supports de cette méthodologie et guident les adhérents pour utiliser ces outils.

Pour rappel, il n'est pas dans les missions du SSTI de se substituer à l'employeur en remplissant les obligations de ce dernier, mais il lui appartient de le conseiller dans sa démarche de prévention.

Parce qu'il est de la responsabilité de l'employeur de rechercher les FDS, il n'est pas recommandé à ces derniers de s'appuyer sur des bases de données autres que celles indiquées par leurs fournisseurs.

Dès lors, les Services n'ont a priori pas pour mission de gérer, à l'usage des employeurs, des bases de données de Fiches de Données de Sécurité. ■